



MAIRIE
DE
VICQ-SUR-GARTEMPE

CONSEIL MUNICIPAL du Mercredi 21 Septembre 2022

Nombre de membres :		L'An deux mille vingt-deux, le 21 septembre à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 14 septembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal BERNARD, Maire.
En exercice :	15	
Présents :	10	
Votants :	14	

Présents : Pascal BERNARD, Xavier ROBIN, Alain CATHELIN, Marie CAMBRAN, Sébastien CARTEAUX, Maxime FOURMAUX, Liliane LUSSIGNOLI, Cédric PIAULT (arrivé à 20h47), Evelyne POITRENAUD, Marie-Jeanne ROUET.

Absents excusés : Caroline MAIGNE-NEVEU, Éric DENIS (pouvoir donné à Mme POITRENAUD), Jacky NEUVY (pouvoir donné à M. BERNARD), Virginie RICATEAU (pouvoir donné à M. FOURMAUX), Corinne NEUVY (arrivée à 22h06 - pouvoir donné à M. ROBIN)

Secrétaire de séance : Marie CAMBRAN

Assiste également : Julie MARGUERITE, secrétaire de mairie

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h40

Ordre du jour

1. D37 – Dénomination d'un espace public Route de La Roche Posay
2. D38 – Acquisition de la parcelle AY 384 pour régularisation de l'emprise voirie
3. D39 – Cession acte en main de la parcelle ZP 512
4. D40 – Demande de subvention Activ3 - Travaux Bâtiments communaux 2022
5. D41 – Décision Modificative n°3 - exercice 2022

Questions diverses

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juillet 2022 : adopté à l'unanimité.**

Compte rendu des Décisions prises par le maire

Vous trouverez ci-dessous les décisions du maire prises en vertu des délégations données par le conseil municipal.

N°	Date de l'acte	Intitulé
2022003	29/08/2022	Avenant de renouvellement de la convention avec ASSA (cours de yoga)

1	D37 – Dénomination d'un espace public Route de La Roche Posay
----------	--

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

Dans le cadre des travaux sur le cheminement piéton dans le village, un jardin public, situé entre un café restaurant sur la place du bourg et la Route de La Roche Posay a été créé. Il convient donc de le dénommer.

Une enquête a été réalisée auprès des habitants du village sur la base de 7 propositions et les résultats sont les suivants :

Jardin des Errances : 1 voix
Espace des Ecuries : 9 voix
Jardin des rêveries : 9 voix
Jardin des délices : 12 voix
Espace Bouvines : 26 voix
Jardin des pierres roses : 28 voix
Jardin du fournil : 35 voix

C'est donc la proposition « Jardin du fournil » qui est retenue par les habitants de la commune.

[Tout le monde s'accorde sur l'importance de respecter le vote des habitants car c'était le sens de la démarche.](#)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

ADOpte la dénomination Jardin du Fournil pour le jardin public située entre la place du bourg et la Route de La Roche Posay.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à la mise en place de ce projet.

2	D38 – Acquisition de la parcelle AY 384 pour régularisation de l'emprise voirie
----------	--

Voir annexe D38a Plan AY384

[Arrivée de Cédric PIAULT à 20h47](#)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un bornage a été réalisé le 13 juin 2022 afin de rectifier l'emprise de la voie communale n° 1 au lieu-dit Les Bordes Velles sur une surface de 144m² à détacher de la parcelle AY 383 appartenant à Monsieur Jean-Claude COLLET.

Le bornage a dénommé cette emprise AY 384. Monsieur Jean-Claude COLLET, propriétaire de la parcelle cadastrée AY 384, accepte de céder ladite parcelle à la commune pour le prix de 180 euros.

Monsieur le Maire indique que les frais de notaire seront pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de bornage du 13 juin 2022,

Considérant que Monsieur COLLET Jean-Claude souhaite vendre la parcelle AY 384 au prix de 180 euros à la commune de Vicq-sur-Gartempe afin de rectifier l'emprise de la voie communale n°1.

Considérant qu'il s'agit de la régularisation d'une situation ancienne.

Monsieur ROBIN rappelle qu'une partie de la parcelle AY 383 avait déjà été cédée à la commune par l'ancien propriétaire sans que cela ne soit formalisé par un acte notarié. Le propriétaire actuel avait acheté la parcelle en connaissance de cause et avait par la suite également cédé un peu de terrain à la commune, sans aucune formalité.

Monsieur BERNARD indique que le propriétaire actuel avait sollicité la commune l'année dernière afin de régulariser la situation mais la commune n'avait pas prévu les crédits au budget. Les discussions ont donc repris cette année lors de l'élaboration du budget et les deux parties se sont mises d'accord sur un arrangement concernant les parcelles AY 384 de 144m² au bénéfice de la commune et la parcelle ZP 512 de 201m² au bénéfice du propriétaire riverain. Les frais de bornage nécessaires à l'opération ont été partagés entre les deux parties.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à :

Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 4

APPROUVE l'acquisition de la parcelle AY 384 pour le montant de 180 euros auquel s'ajoute les frais de notaire.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés correspondants à cette acquisition chez Maître ROBLIN-LAUBERTIE.

3	D39 – Cession acte en main de la parcelle ZP 512
----------	---

Voir annexe D39a Plan ZP512

Monsieur le Maire informe que Monsieur COLLET Jean-Claude, propriétaire des parcelles ZP 389, 397, 398 et 399 est intéressé pour acheter une partie d'un délaissé de voirie appartenant à la commune et attenante à sa propriété.

Un bornage a eu lieu le 13 juin 2022 qui a délimité la parcelle ZP 512 d'une superficie de 201m². Cette parcelle n'étant pas utilisée par la commune, il est proposé au conseil municipal de la vendre à Monsieur COLLET pour le prix de 180 euros.

Monsieur le Maire propose que la vente soit réalisée acte en main c'est-à-dire que les frais de notaire seront pris en charge par la Commune.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2241-1 relatif aux biens du domaine privé communal,

Vu le procès-verbal de bornage du 13 juin 2022,

Considérant que Monsieur COLLET Jean-Claude souhaite acheter à la commune de Vicq-sur-Gartempe, la parcelle ZP 512 attenante à sa propriété ;

Considérant que la parcelle ZP 512 fait partie du domaine privé communal ;

Considérant que le domaine privé communal étant soumis à un régime de droit privé, les biens qui le constituent sont aliénables et prescriptibles ;

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune et notamment sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles ;

Considérant que pour les communes de moins de 2000 habitants, l'avis du service des Domaines n'est pas obligatoire ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 2

FIXE le prix de vente de la parcelle ZP 512 à 180 euros.

APPROUVE la vente acte en main de la parcelle ZP 512.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes notariés correspondants à cette cession chez Maître ROBLIN-LAUBERTIE.

4	D40 – Demande de subvention Activ 3 - Travaux bâtiments communaux 2022
----------	---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Vicq sur Gartempe avait déposé un dossier de demande de subvention concernant les travaux de rénovation des bâtiments communaux pour l'année 2022 auprès du Conseil Départemental, dans le cadre de la mise en place de la dotation de solidarité communale annuelle permettant de soutenir les projets d'investissement des communes de la Vienne.

Il indique que les travaux d'investissement envisagés dans ce dossier étaient initialement les suivants :

- Réfection de la toiture du local de l'aire de loisirs
- Fournitures pour la réalisation de travaux en régies concernant notamment :
 - La création d'un local de stockage pour le café restaurant
 - La reprise de la dalle et la pose d'un carrelage à la salle paroissiale
 - L'aménagement d'un chemin d'accès PMR au jardin Route de la Roche Posay

Compte tenu du contrôle sanitaire intervenu à la cantine en avril 2022, il est envisagé de remplacer les travaux prévus à la salle paroissiale par des travaux de mise en conformité sur les bâtiments scolaires jugés davantage prioritaires.

Il est donc proposé de déposer un dossier modifié intégrant la réalisation des travaux suivants:

- Réfection de la toiture du local de l'aire de loisirs
- Aménagement d'un chemin d'accès PMR au jardin Route de la Roche Posay
- Travaux d'aménagement des bâtiments scolaires (école et cantine)
- Achat d'équipement de cuisine (lave-vaisselle, micro-onde)

Monsieur le Maire présente le plan de financement desdits travaux :

Plan de financement					
Travaux d'investissement 2022 au titre de l'ACTIV 3					
Dépenses				Recettes	
	HT	TVA	TTC		
Refection toiture local de l'aire de loisirs				Département - ACTIV 3	4 371,00 €
Refection couverture	1 589,00 €	317,80 €	1 906,80 €	Autofinancement	1 093,00 €
Travaux d'aménagement cantine et école					
plan de travail inox	1 100,00 €	220,00 €	1 320,00 €		
rideaux isolants	225,00 €	45,00 €	270,00 €		
Achat équipement cuisine					
lave vaisselle et micro-onde	1 300,00 €	260,00 €	1 560,00 €		
Chemin PMR					
chemin accès PMR jardin route de la roche posay (rég)	1 250,00 €	250,00 €	1 500,00 €		
TOTAL	5 464,00 €	1 092,80 €	6 556,80 €	TOTAL	5 464,00 €

Monsieur BERNARD ajoute que la commune remercie les élus et les parents d'élèves qui ont aidé aux travaux pour l'école et la cantine.

Monsieur CATHELIN explique que le lave-vaisselle est un matériel professionnel qui permettra de laver les plateaux à la salle des fêtes lors des événements. Cela facilitera le travail des bénévoles. Il s'agit d'une proposition du comité des fêtes qui n'a pas nécessité de la subvention attribuée par la commune et propose que le montant soit utilisé pour investir dans du matériel.

Monsieur BERNARD précise que c'est la commune qui réalise l'acquisition et que le reste à charge sera déduit de la subvention 2023 du comité des fêtes.

Monsieur CARTEAUX demande qui va s'occuper de l'installation ?

Monsieur CATHELIN indique que le comité des fêtes va assurer l'installation du matériel.

Monsieur CARTEAUX ajoute qu'il faudra prévoir de mettre un manuel d'utilisation du lave-vaisselle s'il est utilisé lors des locations.

Monsieur BERNARD rappelle que lors de la visite des services vétérinaires à la cantine, il avait été recommandé de changer le plan de travail. Deux devis ont été demandés et l'entreprise Bourbon a été retenue car elle est la mieux disante.

Madame CAMBRAN demande quand le plan de travail sera posé ?

Monsieur BERNARD précise que les travaux sont prévus avant la fin de l'année à la cantine. Il ajoute que la vieille hotte a été enlevée et que des moustiquaires sont installées aux fenêtres conformément aux recommandations des services de contrôle sanitaire pour permettre l'ouverture des fenêtres.

Monsieur BERNARD indique que le coût des matériaux pour les travaux du chemin PMR ont aussi été réactualisés. Il explique également que les travaux à la salle paroissiale vont être reportés par manque de temps et de main d'œuvre. Il faudrait essayer de mieux planifier l'organisation du chantier.

Monsieur PIAULT confirme qu'il faudrait prévoir plus longtemps à l'avance pour mieux organiser le chantier à la salle paroissiale l'année prochaine.

Monsieur FOURMAUX renchérit en disant que ce chantier n'est pas une urgence car la salle est de toute façon utilisable en l'état.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à

APPROUVE le plan de financement proposé.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer les démarches et à signer les documents techniques et financiers nécessaire à la mise en place de ces projets.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter la subvention au titre de l'ACTIV – Volet 3, auprès du Conseil Départemental, subvention forfaitaire s'élevant à **4371 euros** et, lui confère également en tant que de besoin, toute délégation utile pour la réalisation du dossier de demande de subvention et la signature de ce dernier.

5	D41 – Décision Modificative n°3 – exercice 2022
----------	--

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L. 1612-9 et L. 1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

INVESTISSEMENT

En section de d'investissement, il convient notamment de prendre en compte les ajustements de crédits liés à l'acquisition de la parcelle AY 384 et à la cession de la parcelle ZP 512.

La valeur vénale du terrain cadastré ZP 512 est estimée à 180 euros par le Notaire.

On réalise le paiement du prix de la parcelle AY384 sur le compte 2111 en réel. Les frais de notaire sur la même nature que l'acquisition soit le 2111.

On enregistre la recette de la cession de la parcelle ZP 512 au 024. Pour la cession de l'actif de la parcelle ZP 512, une opération d'ordre budgétaire sera nécessaire avec émission d'un titre au compte 2111 et d'un mandat au 675.

Par ailleurs la programmation des travaux d'investissement et des travaux en régie a été modifiée, il est donc nécessaire d'ajuster les crédits correspondants.

Chap	Articles	Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
		BP+DM1et2	DM3	Total	BP+DM1et2	DM3	Total
21	2111 – Terrains nus (achat AY384 et frais de notaire)	154€	+560€	714€			
024	Vente ZP512				0	+180	180€
10	10226 - Taxe d'aménagement				1100€	+700	1800€
	2184 – Mobilier (rideaux,	500€	+1500€	2000€			

	lave vaisselle)						
	2135 – Plan de travail cantine	0	+1320	1320€			
040	2135 (Travaux en régie école et cantine)	0	+1400€	1400€			
040	2181 (Travaux en régie chemin PMR)	1702€	-1702€	0			
040	2128 (Travaux en régie chemin PMR)	0	+2200€	2200€			
040	21318 (Travaux en régie salle paroissiale et local)	7158€	-7158€	0			
10	10222 FCTVA				20000€	-2760€	17240€
	TOTAL		-1880€			-1880€	

FONCTIONNEMENT

En section de fonctionnement il convient de prendre en compte les ajustements de crédits liés à la modification de la programmation des travaux en régie.

Chap	Articles	Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
		BP+DM1et2	DM3	Total	BP+DM1et2	DM3	Total
042	722 (Travaux en régie)				8860	-5260	3600
	615221 - Bâtiments publics	8650	-5260	3390			
	TOTAL		-5260€			-5260€	

TOTAL DEPENSES DM3	-7140€	TOTAL RECETTES DM3	-7140€
---------------------------	---------------	---------------------------	---------------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

DECIDE d'approuver la décision modificative n°3.

Questions diverses

Antenne relais

L'installation du pylône est prévue semaine 42 (17 au 22 octobre) à Trigonnais pour le relais multi opérateurs de téléphonie mobile.

Système d'alerte

La préfecture propose de remettre en place un réseau de sirènes pour l'alerte des populations. Une visite des services de la protection civile est prévue sur la commune le 29/09 pour étudier la possibilité d'installer une sirène sur un bâtiment public.

Travaux

Des travaux de voirie sont en cours pour le rebouchage des nids de poule. La réparation du passage de buse sous chaussée a été effectuée la Boutalière. La circulation des poids lourds sur les chemins abime beaucoup les routes. En effet, les routes communales hors VC1 et VC2 n'ont pas été faites à l'origine pour supporter des charges si importantes. Il ne s'agit pas bien évidemment d'empêcher l'activité mais plutôt de demander aux transporteurs de privilégier d'autres routes.

La barrière à l'aire de loisirs pourrait être remplacée par une barrière à ouverture basculante en bois pour qu'elle soit plus facile à manipuler. Devis à demander pour le prochain budget.

Espaces verts

Monsieur DENIS a demandé s'il serait possible de planter un arbre et quelques arbustes devant l'école. La réalisation technique est à étudier, un arbuste ou un arbre de petit développement type lilas des indes serait à privilégier. La commission fleurissement pourra se réunir pour étudier le sujet. Suite à la sécheresse, le stade et le jardin du fournil vont être ressemés.

Bulletin Municipal

Les associations ont été contactées pour collecter les articles avant le 15 octobre. Une commission bulletin sera organisée en octobre pour définir le sommaire et organiser la rédaction des articles.

Festival Lezart

Un des élus a émis la demande que la commune réfléchisse à un soutien symbolique qu'elle pourrait apporter en plus de faciliter l'organisation du festival. Pour la plupart des élus présents la proposition manque de clarté et tous s'accordent sur le fait d'évoquer le sujet avec l'intéressé lors du prochain conseil municipal pour mieux comprendre les attentes derrière cette proposition et les formes que cela pourrait prendre.

Monsieur le maire a par ailleurs déjà échangé avec les organisateurs du festival et leur a proposé son appui pour leurs demandes de subventions.

Corinne NEUVY arrive à 22h06.

Café restaurant

Une nouvelle visite d'expert a eu lieu pour rechercher les causes de l'humidité provoquant le décollement du carrelage. La cause pourrait venir du sol ce qui impliquerait que l'assurance dommage ouvrage pourrait prendre en charge une réparation à l'identique. Néanmoins pour résoudre durablement le désordre il faudrait décaisser et ajouter une chape. Cet aspect étant une amélioration de l'existant, ces travaux ne seraient pas pris en charge par l'assurance puisque dans le cadre des marchés publics les améliorations ne sont pas prises en compte. Il y aurait donc environ 4500 euros à la charge de la commune. Pour le moment la commune est encore en attente du rapport de l'expert.

Concernant le bail, la restauratrice a confirmé vouloir conserver l'étage comme local commercial. Le notaire et l'agence de diagnostics ont été contactés pour mettre en place les diagnostics obligatoires et la rédaction du bail.

Maison en vente 3 route de la Forest

La commune a eu directement 4 visites. Deux ont débouché sur des réponses négatives et deux autres sont en attente.

Une proposition d'achat a été reçue cette semaine par l'intermédiaire de l'agence La Roche Immo pour un projet de locatif saisonnier et/ou de résidence secondaire. La proposition est de 36K euros net vendeur. La personne demande également si un bornage divisant la cour peut être prévu. Le plan de division inclut le local où sont situés les compteurs d'eau et qui sert actuellement de local poubelles.

Plusieurs conseillers municipaux pensent que la commune doit faire une contre-proposition à 45K euros et doit conserver le local car il est utile à la salle des fêtes.

8 personnes que le local pourrait être cédé car la création d'un droit de passage est souvent source de tensions, cependant le prix de vente devra tenir compte des frais supplémentaires que cela engendrerait pour la commune (déplacement du compteur de la salle des fêtes et construction d'un autre local pour les poubelles). Beaucoup propose un prix autour de 55K euros dans ces conditions. Finalement il est convenu d'un prix plancher non négociable avec un compromis sur le local qui serait cédé à l'acquéreur.

Social

La MCL refait son contrat d'association et interroge les communes sur leurs enjeux et préoccupations. Le service de transport pour les activités du mercredi au centre de loisirs est très apprécié par les parents d'élèves. Les aides aux familles et les activités de loisirs sont également appréciées.

Le repas de Noël des aînés est fixé au 10 décembre.

Une réunion de la commission Action Sociale est à organiser en octobre pour évoquer ces différents sujets.

GRH

Deux projets sont en cours d'élaboration sur les Lignes Directrices de Gestion et le Compte Formation avant transmission au Comité Technique. La commission Personnel Communal se réunira le 6/10 à 10h pour faire le point sur ces dossiers.

Animations

Deux réunions sont à planifier : une avec les commerçants, l'autre avec les associations pour faire le bilan de l'année.

Peu de visiteurs lors des journées sur patrimoine à l'église et au spectacle médiéval. Beaucoup de visites par contre à la Villa des Iles.

Ecole

La rentrée des élèves s'est bien passée.

Une opération de dépigeonnage est en cours.

Une demande d'abribus à la Balière a été reçue. Un abribus inutilisé ailleurs (Ris ? Les Touches ?) pourrait être déplacé à La Balière.

Chancelay

La commune est relancée sur la problématique de la numérotation à Chancelay entre Vicq et Pleumartin. Il faudrait renuméroter à la suite de Pleumartin pour éviter les confusions.

Le poteau accidenté d'éclairage public va être changé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h50.

Date de publication : 23/09/2022

Pascal BERNARD,
Maire de Vicq sur Gartempe

Marie CAMBRAN
Secrétaire de séance

